



JOURNEE DE FORMATION/REFLEXION UNGERSHEIM LE 24/11/2018

QUEL CONTENU DONNER A NOTRE CAMPAGNE POUR LA RECONNAISSANCE IMMEDIATE PAR LA FRANCE DE L'ETAT PALESTINIEN ? (ou sortir par le haut du faux débat 1Etat/2Etats)

Pour la première fois, l'AFPS Alsace a organisé une après-midi de formation/réflexion avec ses adhérents. 19 personnes se sont réunies et ont échangé sur la question de la reconnaissance par la France de l'Etat palestinien, ce samedi 23 novembre à Ungersheim.

Un sujet difficile, une ambiance studieuse et conviviale, une grande richesse des multiples interventions et échanges.



La reconnaissance de l'Etat palestinien est une campagne majeure de l'AFPS, surtout depuis le vote de l'Assemblée nationale en ce sens. S'il ne nous appartient pas de décider à la place des Palestiniens des conditions de leur souveraineté, il convient de réfléchir au contenu de cette campagne alors même que le débat « un Etat, deux Etats » prend de l'ampleur.

Les aspirations sont très différentes entre les minorités arabes d'Israël, les habitants de la Cisjordanie, les Gazaouis, les résidents de Jérusalem-Est

Les conséquences de l'occupation, de la Cisjordanie avec Jérusalem Est et de Gaza, sont telles aujourd'hui que le consensus autour de la création de deux Etats ne va plus de soi et le risque est de plus en plus grand de voir entérinée une situation de fait autour d'un seul état, Israël, comprenant en son sein des bantoustans palestiniens.

Différents scénarios semblent se dessiner :

* la solution idéale d'un Etat démocratique sur l'ensemble de la Palestine historique, avec des citoyens égaux en droits et en devoirs, abstraction faite de leur appartenance religieuse. Proposé dès 1969 par le Fatah, ce projet requiert une révolution radicale dans les esprits et dans les cœurs. Il y a dans cette perspective un côté utopique et aujourd'hui irréaliste.

* un seul Etat, d'apartheid avec ses bantoustans israéliens. C'est le projet en cours de réalisation avec le soutien du gouvernement israélien et les colons comme fers de lance. Si l'on peut penser que les colons et les élites israéliennes tenantes d'une ligne dure vis-à-vis des Palestiniens se piègent eux-mêmes en rendant inévitable la naissance d'un Etat unique, celui de tous, Israéliens et Palestiniens, nombre de colons et de leaders actuels caressent le rêve invouable d'une nouvelle Nakba : ce projet, qui prend la forme visible d'un Etat avec des bantoustans, est en réalité davantage le projet d'une expulsion. Mais cette nouvelle Nakba ne prendrait pas les mêmes formes que la première, irréalisable à l'heure du numérique, et le pays serait conduit à se vider par une hémorragie lente, tout simplement parce que la vie y serait pratiquement impossible.

Cet Etat unique serait alors le lieu d'une lutte populaire pour l'égalité des droits de tous les citoyens de tout origine, de toute confession.

* la coexistence de deux Etats souverains, vivant côte à côte et en paix. Cette solution peut satisfaire aux aspirations des deux peuples (reconnaissance mutuelle, souverainetés respectées, relations pacifiques) parce qu'elle ne ferme pas la porte à une évolution profonde qui pourrait aboutir à une réconciliation des cœurs. Cette solution conserve la préférence de ceux qui voudraient s'appuyer sur l'ensemble des résolutions et sur le droit international pour aboutir à la paix : renoncer à la solution à deux Etats reviendrait pour eux à tirer un trait sur la jurisprudence actuelle et à renoncer au statut particulier de Jérusalem-Est, qui fera l'objet de la prochaine demi-journée de réflexion.

* celle de la mise en place d'une structure étatique quelle qu'en soit la forme, regroupant les deux Etats Israélien et Palestinien et assurant sur l'ensemble du territoire de la Palestine historique l'égalité des droits de tous les habitants, tout en respectant les identités nationales israélienne et palestinienne.

* la création d'un Etat binational est née chez les minorités arabes d'Israël, qui considèrent justement qu'ils font partie de la nation palestinienne. C'est souvent un choix de consolation pour des Palestiniens qui demandent avant tout que l'Etat d'Israël devienne l'Etat de tous ses citoyens. La quasi-totalité des Israéliens rejette entièrement cette alternative qui remettrait en cause leur projet national de l'Etat des Juifs ;

Le préalable à toute solution pacifique, c'est l'égalité des droits entre les Palestiniens et les Israéliens. Elle suppose le respect du droit international et du droit des peuples à l'autodétermination. Elle suppose la fin de l'occupation et passe donc inévitablement par la reconnaissance de l'Etat palestinien. Emmanuel Macron, qui a déclaré qu'il n'y avait pas d'alternative à la solution à deux Etats, devrait être cohérent et reconnaître la Palestine, conformément aux votes du Parlement. A partir du moment où ce préalable est garanti, tout peut être imaginé.

Les colonies et les annexions de fait aboutissent aujourd'hui à un tel mitage territorial qu'elles rendent très difficile un accord sur un retour aux frontières de 1967, seules légitimes aux yeux du droit international. Pour que l'égalité des droits soit rétablie, les Palestiniens doivent rapidement retrouver la maîtrise de l'occupation des sols, qui constitue un élément essentiel de la lutte contre l'Occupation : cela suppose que le droit se substitue à l'arbitraire militaire. De ce point de vue, les colonies établies illégalement en Cisjordanie sur les terres appartenant à des propriétaires ou des collectivités palestiniennes doivent revenir immédiatement à ces propriétaires. Et toutes les taxes et tous les impôts des habitants de ces colonies et des entreprises résidentes doivent revenir à l'Etat palestinien. Quant aux 600 000 colons, ils devront accepter de verser un loyer aux propriétaires légitimes et leurs impôts à l'Etat Palestinien ou, si cela leur est « insupportable », de se réinstaller sur le territoire israélien.

La construction d'une structure étatique commune peut apparaître comme la solution idéale, en ce sens qu'elle permet seule le respect du principe du droit au retour des réfugiés palestiniens sur l'ensemble du territoire de la Palestine historique. Elle répond aux revendications de la population palestinienne « d'abolition des frontières et de libre circulation sur l'ensemble de la Palestine historique ». Enfin, une telle structure étatique commune, quelle qu'en soit la forme, est la seule permettant de définir une citoyenneté égale et commune respectant l'identité nationale des deux peuples. Elle règle par ailleurs toute une série de difficultés tant il est évident que ni l'Etat israélien, ni l'Etat palestinien ne peuvent exister de manière totalement autonome. Comment un Etat dépourvu de toute armée pourrait-il traiter à égalité avec un Etat surarmé comme Israël ? La maîtrise de l'eau ne peut être qu'une compétence partagée. La solution de l'Etat fédérale, utilisée dans de nombreux pays du monde, apparaît à terme comme une option réaliste et praticable.

La réflexion sur le processus de paix au Proche-Orient ne se résume pas à la fin de l'occupation israélienne de Gaza et de la Cisjordanie comprenant Jérusalem-Est; elle suppose également que soient traités les droits des citoyens palestiniens d'Israël et ceux des réfugiés. De la même manière, la comparaison avec la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud si elle est totalement pertinente en ce qui concerne la nature du régime d'apartheid en Israël et dans les territoires occupés n'est pas totalement opérante : la lutte menée par l'ANC qui a abouti à la chute de l'apartheid en Afrique du Sud s'est faite au nom de la « nation multicolore sud-africaine » qui préexistait avant l'instauration de régime. En Israël/Palestine, deux peuples, deux nations se sont progressivement constituées au cours du siècle dernier. Il ne peut y avoir de solution stable sans le respect de ces deux identités.

L'occupation militaire des territoires palestiniens doit cesser... Mais il faudra construire cette citoyenneté commune sur l'ensemble de la Palestine historique.

D'où peut venir la solution ? Alors que les partis politiques actuellement au pouvoir semblent largement disqualifiés en Israël comme en Palestine, en Cisjordanie comme à Gaza, les sociétés civiles détiennent sans doute une partie de cette solution. Des manifestations importantes à Tel-Aviv, rassemblant plus de 70 000 personnes, soutenues par les partis politiques se situant hors du « bloc sioniste » israélien ont fait entendre leur voix et se sont opposées à la loi définissant Israël comme un Etat juif. Si les médias ont largement passé sous silence ces mouvements de contestation, ils battent en brèche l'image d'une société israélienne totalement acquise à la politique de Netanyahou. De même, les marches du retour à Gaza et les organisations palestiniennes presque unanimement favorables au BDS portent un espoir de changement. Les militants favorables au respect des droits humains en Palestine ont également un rôle à jouer. De ce point de vue, la reconnaissance de la Palestine par la France serait un signal fort, susceptible d'aboutir à la suspension de l'accord d'association UE-Israël. Le soutien inconditionnel des Etats-Unis à Israël risque à plus ou moins long terme d'être remis en cause par le long basculement de l'opinion publique et par la prise de distance de nombreux Juifs libéraux.

A l'issue de cette réflexion, l'AFPS Alsace fait sien l'appel de l'AFPS Nationale pour la reconnaissance de l'Etat palestinien lancé à l'occasion de la journée du 29 novembre :

"Un avenir à inventer sur des bases claires »

L'affirmation de la souveraineté palestinienne sur l'ensemble de la Cisjordanie y compris Jérusalem Est et de la Bande de Gaza, aux côtés de l'État d'Israël, État de tous ses citoyens dans ses frontières d'avant juin 1967, est la base sur laquelle le peuple israélien et le peuple palestinien pourront inventer leur avenir commun.

Un avenir de paix, d'égalité des droits, et des multiples relations que ces deux peuples devront nécessairement établir pour que la paix soit durable.

C'est sur ces bases que nous demandons au Président de la République de prononcer enfin, et sans attendre, la reconnaissance de l'État de Palestine par la France."